

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire sur convocation du 29/03/2022

-- MARDI 5 AVRIL 2022 – 19h HEURES --

Présents : M. MARCHI Jean-Claude, Maire

Mmes ALBELDA VIALLES Sabine, DA COSTA Evelyne, MONCHAUX FOUHETY Caroline, JACQUET RICARD Caroline, JULIAN Camille, et MM. MEUNIER Mickaël, BOSC Alain, DALMAS Jérémie, DUHAN Fabien, ELIEZ Jacques M. JOLIDON Jean-Pierre et ROUSSEL Emmanuel.

Absents excusés : Mme LACOTTE Sylvie (procuration à Mme DA COSTA) et ESPADA Isabelle (procuration à M. BOSC)

Secrétaire de séance : DALMAS Jérémie

M. MARCHI fait part au conseil municipal de son souhait de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Numérotation de rue,
- Modification du tableau des effectifs : avancement de grade d'un agent.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

Approbation du PV du 17/02/2022 :

Mme JACQUET-RICARD souhaite que soit mentionnées ses deux interventions lors du dernier conseil municipal en questions diverses soit :

- La demande d'un poste d'ATSEM par l'enseignante de la classe maternelle MS-GS : M. MARCHI indique que pour des questions budgétaires et avec un effectif très fluctuant ne garantissant pas le maintien des 4 classes, un poste à temps plein n'est pas envisageable.
- L'avenir de l'ancien centre aéré : M. MARCHI rappelle que ce bâtiment est la propriété de la Com. Com. les Avant Monts et qu'à ce jour aucun projet n'est prévu.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17/02/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte Administratif et Compte de Gestion 2021 - Budget Principal M14 :

Mme DA COSTA Evelyne, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents** approuve le compte administratif et le compte de gestion 2021 du Budget Principal lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section d'exploitation : recettes 857 619.83 € - dépenses 605 523.77 € = 252 096.06 € excédent final

Section d'investissement : recettes 596 517.28 € - dépenses 841 878.25 € = - 245 360.97 € + excédent reporté 2020 de 145 784.73 € = - 99 576.24 € excédent final

Restes à réaliser : dépenses = 141 327.23 € et recettes = 144 397.01 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Affectation de Résultat 2021 - Budget Principal M14

Le compte administratif 2021 de la Commune ayant été adopté à l'unanimité ce jour, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de décider, en application de l'instruction M14, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 252 096.06 €. Il propose d'affecter la totalité de ce résultat en section d'investissement compte tenu des besoins de financement des travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état N°1259 COM qui fait apparaître les bases d'imposition prévisionnelles 2022 pour la TFB 999 300 – TFNB 62 300.

Il propose de poursuivre la politique de maîtrise fiscale et de ne pas augmenter les taux pour 2022 soit :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties = 43,58% produit 435 495 €
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties = 70,42% produit 43 872 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Attribution de subventions aux associations communales Exercice 2022

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de voter les subventions aux associations pour l'exercice 2022. Mme DA COSTA, présidente d'association, est invitée à quitter la salle du vote.

Il est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2022 :

- Autignac en fête	2 000,00 €
- Cantilène d'Autignac	250,00 €
- Club de la Coquillade	500,00 €
- Coopérative scolaire	3 000,00 €
- Donneurs de sang	250,00 €
- Jeunesse Autignac	500,00 €
- Diane	250,00 €
- Omnisports	250,00 €
- Parents d'élèves	250,00 €
- Art'ignac	250,00 €
- La Boule du Haut Libron	250,00 €
- Commanderie du Faugères	100,00 €
- Chasse	250,00 €
- Pierres Sèches	200,00 €
- Tennis Club	500,00 €
- Ping - Pong Club Autignac	250,00 €
- Anciens Combattants	250,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Vote du Budget Primitif Principal M14 – Exercice 2022

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité. Il permet au Maire d'engager et de mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits.

Monsieur le Maire fait lecture des budgets :

Budget PRINCIPAL M14

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 450.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	363 100.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	5 700.00
65	Autres charges de gestion courante	67 275.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		694 525.00
66	Charges financières	21 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		715 525.00
023	Virement à la section d'investissement	71 608.00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections	1 070.76
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		72 678.76
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		788 203.76

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	2 588.00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	14 400.00
73	Impôts et taxes	510 000.00
74	Dotations, subventions de participations	221 145.00
75	Autres produits de gestion courante	39 000.00
77	Produits exceptionnels	600.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		787 733.00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections	470.76
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		470.76
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		788 203.76

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2021	VOTE	TOTAL (RAR + VOTE)
	Total des opérations d'équipement	141 327.23	310 377.60	451 704.83
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	141 327.23	310 377.60	451 704.83
16	Emprunts et dettes assimilées		42 000.00	42 000.00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		42 000.00	42 000.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	141 327.23	352 377.60	493 704.83
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		470.76	470.76
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			494 175.59
	D001 solde exécution négatif reporté			99 576.24
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	141 327.23	352 848.36	593 751.83

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2021	VOTE	TOTAL (RAR + VOTE)
13	Subventions d'investissement	144 397.01		144 397.01
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	144 397.01		144 397.01
10	Dotations, fonds et réserves		120 000.00	120 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		252 096.06	252 096.06
165	Dépôts et cautionnements reçus		380.00	380.00
024	Produits des cessions d'immobilisations		-600.00	-600.00
	TOTAL RECETTES FINANCIERES		371 876.06	371 876.06
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	144 397.01	371 876.06	371 876.06
021	Virement de la section de fonctionnement		71 608.00	71 608.00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		1 070.76	1 070.76
041	Opérations patrimoniales		4 800.00	4 800.00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		77 478.76	77 478.76
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	144 397.01	449 354.82	593 751.83

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se reporter à la vue d'ensemble du budget pour constater que les dépenses et les recettes **SONT EN EQUILIBRE** : en **FONCTIONNEMENT** pour un montant total de la section de **788 203.76 €** et en **INVESTISSEMENT** pour un montant total de la section de **593 751.83 €**.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Intercommunalité – Approbation de la notification de « l'Attribution de compensation » décidée par la Commission Locale de Transferts des Charges pour l'exercice 2022.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été mise en place auprès de la Communauté de Communes Les Avant-Monts.

Un rapport de cette commission vient d'être publié et détermine les attributions de compensation à verser aux communes. Pour Autignac la compensation prévisionnelle pour l'exercice 2022 est de - 5 668,73 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Compétence Investissement Eclairage Public à HERAULT ENERGIES - confirmation du transfert de la compétence

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault, HERAULT ENERGIES, peut exercer la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et d'éclairage extérieur (installations nouvelles, renouvellement d'installations et extension des réseaux).

Les collectivités qui transfèrent leur compétence, participent au financement des travaux d'éclairage au coût réel déductions faites des subventions et de la TVA qui sera récupérée par HERAULT ENERGIES en qualité de maître d'ouvrage.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition d'HERAULT ENERGIES pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Numérotation de rue

Mme DA COSTA fait part au Conseil de la nécessité de procéder au numérotage des parcelles suivantes :

- N°E 800 : 2 Chemin de la Bouldouyre,
- N°E 686 : 6 Chemin de la Bouldouyre,
- N°E 248 : 4 bis Rue du Jeu de Mail

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Modification du tableau des effectifs

Un agent remplit les critères pour bénéficier de l'avancement de grade suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe transformé en 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 15 avril 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- Une pétition pour la création d'un poste d'ATSEM auprès de la classe des MS-GS a été reçue en Mairie. Après renseignements pris auprès de Mme l'Inspectrice d'Académie un agent titulaire d'un CAP petite enfance en interne pourrait être présent le matin de 9h à 12h à l'école. Afin de palier son absence il conviendra de recruter un CDD à raison de 20h hebdomadaires qui pourra également être en binôme au service périscolaire du soir. Le conseil autorise le Maire à procéder à ce recrutement.
- Achat de 2 défibrillateurs en remplacement des 2 anciens défectueux pour 1 989.60 TTC.
- Un auvent va être apposé sur le local de la pétanque au Boulodrome par les agents communaux. Le prix du matériel est de 1 351.56 € TTC.
- Vente de 2 terrains communaux : un second acheteur s'est positionné suite à l'accord du conseil pour la vente de 2 parcelles. Nous restons dans l'attente de la décision de la SAFER qui départagera les 2 propositions.
- Un radar pédagogique va être apposé Rue de l'Egalité (sens de la montée) pour rappeler la limitation à 30km/h pendant 6 mois. Une prise électrique installée par la SOGETRALEC est nécessaire pour un coût de 631.80 € TTC.
- Les cérémonies de pose des plaques commémoratives vont être organisées prochainement grâce à la levée des restrictions covid.
- Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 à la Salle d'Autrefois.
- Mme JACQUET-RICARD demande si un point d'eau peut être installé sur la promenade et fait part d'une demande de positionnement d'un stop sur l'Avenue de la Liberté à hauteur du passage piétons juste après l'épicerie.
- Compteur électrique festivités : un nouveau compteur triphasé doit être installé pour un prix d'environ 1 700.00 € TTC.
- La fête locale se déroulera du 13 au 17 juillet avec une animation des pompiers le 14 juillet à la Salle Marc Cassot. Le carnaval aura lieu le 17 avril l'après-midi avec les enfants et un bal masqué est prévu par le comité des fêtes le soir à la Salle Marc Cassot.

La séance est levée à 21h.

Fait à Autignac, le 8 avril 2022

Le Maire

Jean-Claude MARCHI

